



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 9 juillet 2020 -

Délibération n°3.1.09/07/2020
relative aux calendriers pédagogiques pour l'année 2020/21

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-4, L712-6 et L712-6-1,
Vu l'organisation pédagogique et les dispositions générales de validation des parcours de licence
conduisant au grade de licence adoptées par la CFVU du CAC du 9 juillet 2020,
Vu l'organisation pédagogique et les dispositions générales de validation des parcours de formation
conduisant au grade de master adoptées par la CFVU du CAC du 14 mai 2020,
Vu l'organisation pédagogique et les dispositions générales de validation des parcours de licence
professionnelle conduisant au grade de licence adoptées par la CFVU du CAC du 16 mai 2019,*

Article unique : Adoption des calendriers pédagogiques des formations pour l'année 2020/2021

Documents fournis en annexe.

Résultat des votes : 30 membres en exercice, 15 membres présents ou représentés, suffrages exprimés = 15
voix : 14 pour, 1 abstention.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés, les calendriers pédagogiques des formations pour l'année 2020/2021 telles que présentés en séance et décrits en annexe.

Chambéry, le 10 juillet 2020

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc



Denis Varaschin

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.